

DEPARTEMENT

Séance du 12 août 2025

BOUCHES DU RHONE

L'an deux mille vingt cinq et le douze août à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

**Nombre de membres
afférents au
conseil municipal :
En exercice : 15**

Présents : Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Monsieur DELLA SANTINA Patrick, Madame BAYEUL Julie, adjoints au maire.
Madame BRETON Magali et Messieurs EYNAUD Éric, RAMILSON Gilles, GESLIN Arnaud.

**Qui ont pris part
à la délibération : 9**

Absents excusés : Mesdames FONTAINE Véronique, BAZIN Natacha, HUGLY Daniela, METIFIOT Babette et Messieurs PAFUNDI Tony, PORTE Florian.

**Date de la convocation :
5 août 2025**

A été nommé secrétaire de séance : Madame BERTRAND Sylvie

Date d'affichage :

Objet de la délibération : Approbation du règlement intérieur des études surveillées mis à jour

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les termes de la délibération n° 2023-41 du 24 août 2023 régissant la mise en place des études surveillées, organisées sous l'autorité du maire en liaison avec la directrice de l'école Marie Mauron, en dehors du temps scolaire, afin de permettre aux enfants scolarisés de faire leurs devoirs donnés par les enseignants. Il s'agit d'un service facultatif et payant qui fait l'objet d'une inscription préalable.

Le règlement intérieur doit faire l'objet d'une mise à jour puisqu'à compter du 1^{er} septembre 2025, les études surveillées se tiendraient uniquement les mardis et jeudis.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré.

APPROUVE la mise à jour du règlement intérieur des études surveillées qui se tiendront uniquement les mardis et jeudis à compter du 1^{er} septembre 2025.

Vote : - Pour – 9 voix - Contre – 0 voix - Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations
Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents



2025 48

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20250812-2025-48-DE
Date de réception préfecture : 19/08/2025